



AVIS

Conseil Économique Social & Environnemental Régional



Avis sur « La gare de Rouen Rive Droite : porte d'entrée régionale - Aménagements de la gare et de ses abords ».

Résultat du vote :

UNANIMITÉ

**Rapporteur :
M. Hubert Banner**

Dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN), une gare nouvelle devrait voir le jour à Rouen sur la rive gauche à l'horizon 2030. La gare de la rive droite continuera à être desservie par les TER et conservera à ce titre une place centrale dans l'organisation des transports ferroviaires régionaux. Des investissements sont aujourd'hui nécessaires pour mettre à niveau le bâtiment en matière d'accessibilité et réaménager ses abords pour faciliter la convergence et la cohabitation de modes de transports variés (voitures particulières, deux roues, lignes de bus, métro...).

La Région Haute-Normandie envisage de conclure un protocole avec la Métropole Rouen Normandie (en charge du pôle d'échanges multimodal) et SNCF Gares & Connexions (en charge du bâtiment voyageurs) afin de coordonner la réalisation de ces aménagements. Les travaux sont prévus entre octobre 2015 et décembre 2018. La participation de la collectivité régionale devrait s'élever à 8,5 M€ HT pour un total d'environ 21 M€ (sur l'ensemble des opérations).

Le CESER partage la nécessité de repenser dans leur totalité les accès à la gare, en facilitant la rencontre de tous les modes. De ce point de vue, le CESER estime que l'articulation du projet avec l'utilisation des parkings-relais ou la pratique du co-voiturage (dans l'ensemble de l'agglomération) mérite d'être approfondie. Une enquête « ménages-déplacements » dans le bassin de vie de Rouen, qui sera menée en 2017, devrait apporter des éléments d'appréciation importants sur les besoins.

A ce jour, la mise en accessibilité du bâtiment voyageur ne répond toujours pas aux normes réglementaires, ce qui est inacceptable pour la 15^e gare de France. Les aménagements figurant dans le protocole d'accord proposé sont une nécessité.

Le CESER prend acte du programme global de modernisation et du protocole partenarial proposé.

Déclaration des groupes

MONSIEUR JEAN-PIERRE GIROD
Au titre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Monsieur le Président,

Si le projet est indispensable de la rénovation de la gare, comme je l'avais demandé en commission sans réponse, il serait important de prévoir la réhabilitation du quai non utilisé, même si le nombre de sillon d'entrée et de sortie est contraint afin d'apporter plus de souplesse dans l'exploitation de cette gare Rouen rive droite ?

MONSIEUR MICHEL PONS
Au titre du Comité de coordination des associations de handicapés de
Haute-Normandie

Monsieur le Président,

Bien entendu, la question de l'accessibilité des gares nous préoccupe notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. C'est évident.

J'apporte juste une petite précision. Cette gare est une gare nationale, autrement dit dépendant de l'Etat. Ce n'est donc pas la Région qui est en cause pour la mise en accessibilité de cette gare